

# La répression s'accroît dans les lycées avec les premières épreuves du « bac Blanquer »

7 FÉVRIER 2020 PAR FAÏZA ZEROUALA ET MANUEL JARDINAUD

**Des dizaines d'établissements bloqués, des lycéens en garde à vue et sanctionnés : le mouvement contre les « E3C », les épreuves anticipées du bac nouvelle formule, donne lieu à une répression contre les élèves mobilisés.**

Pas un jour ne s'écoule sans qu'un nouveau blocage de lycée n'ait lieu depuis plusieurs semaines. Ni que des élèves soient réprimés pour leurs actions. Dernier événement en date : le 6 février, six lycéens de la cité scolaire Paul-Valéry (Paris XII<sup>e</sup>) ont été convoqués au commissariat de l'arrondissement à la suite d'un blocage de leur lycée.

Deux d'entre eux ont été une nouvelle fois convoqués le lendemain, puis déférés au tribunal de grande instance à la demande du sous-procureur de Paris. Selon nos informations, un des deux élèves a écopé d'un rappel à la loi et de l'obligation de suivre un stage de citoyenneté pour des faits commis à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Il n'était pas assisté d'un avocat lors de son audition.

À la suite de ces blocages, des épreuves sont reportées, certains lycéens sont menacés d'écopier d'un zéro s'ils ne se présentent pas aux épreuves. Les forces de l'ordre font même office de comité d'accueil pour les élèves venus passer leurs épreuves, comme le 5 février à Rennes au lycée Victor-et-Hélène-Basch ou au lycée Hélène-Boucher (Paris XX<sup>e</sup>) le lendemain. La proviseure a fait appel à la force publique après que les élèves ont fait annuler les épreuves le matin au cours d'un *sit-in*. Un fumigène avait été allumé et une vitre brisée.

Des élèves, mineurs, ont pu être arrêtés et placés en garde à vue comme à Paris, au Mans (Sarthe), à Pantin ou à Gagny (Seine-Saint-Denis). Enseignants et syndicats dénoncent un climat délétère et une réforme mal préparée, d'où les tensions. Il n'est plus tabou de faire intervenir la police pour mettre fin aux blocus, quitte à interpellier des élèves, souvent mineurs.

L'inventaire commence à être chargé. Le 30 janvier, au Mans, douze élèves mineurs ont été interpellés au lycée Touchard-Washington rapporte Ouest France. Onze élèves l'ont été pour incendie de containers et un pour « *outrage et rébellion* ».

À Paris, à la suite d'un blocus devant le lycée Ravel (Paris XX<sup>e</sup>), le 31 janvier, quatre mineurs ont passé la nuit en garde à vue après avoir mis le feu à une poubelle devant leur établissement. Trois adolescents âgés de 16 et 17 ans ont été déférés pour « *dégradation de biens d'autrui par un moyen dangereux* ». Ils se sont vu notifier une mesure de réparation pénale.

À Pantin (Seine-Saint-Denis), trois élèves du lycée Marcelin-Berthelot ont été interpellés et placés en garde à vue le 3 février, avant d'être relâchés en fin d'après-midi.

À Gagny (Seine-Saint-Denis), les élèves voulaient bloquer leur lycée au sens littéral du terme. Ils auront finalement passé douze heures en garde à vue. Le 3 février, une vingtaine de jeunes du lycée Gustave-Eiffel de Gagny, en Seine-Saint-Denis, se sont donné rendez-vous à 5 h du matin devant leur établissement. Les adolescents voulaient protester contre les épreuves communes de contrôle continu, les « E3C », qu'ils devaient passer ce jour-là après deux reports consécutifs à deux blocus la semaine précédente.

Ils sont alors allés chercher des parpaings dans un chantier avoisinant pour ériger un mur et bloquer l'entrée de leur lycée. Une première patrouille de police arrive alors, sans conséquences. Les bloqueurs poursuivent leur entreprise. Une demi-heure plus tard, les forces de l'ordre reviennent et six jeunes, tous mineurs, sont embarqués et placés en garde à vue.

Nourredine est le père de l'un de ces gardés à vue. Il explique avoir récupéré au commissariat de Gagny son fils Alexandre « *tout pâle* ». Il poursuit. « *Dans l'ensemble, il a dit que ça va, que cela n'a pas été très méchant.* »

Il dénonce la disproportion du traitement subi par les jeunes gens. À son sens, la garde à vue a été superflue. « *Je ne comprends pas, les policiers auraient dû nous appeler tout de suite pour venir les chercher. Ils sont mineurs, ils n'ont jamais été affichés au commissariat, j'ai peur du traumatisme quand même.* »

François est le père de Noa, 16 ans, l'un des autres jeunes arrêtés. Il juge lui aussi la sanction infligée aux jeunes disproportionnée. Comme à chaque fois, l'adolescent l'a prévenu de ses velléités de blocages, « *pacifiques* », insiste-t-il, de son lycée. Les deux fois précédentes, tout s'est bien déroulé. Des enseignants sont présents devant le piquet de grève et la police également. Aucune tension n'émerge.

Les jeunes racontent que s'ils avaient trouvé des palettes ou n'importe quels autres encombrants, ils les auraient utilisés pour ériger ce mur devant leur lycée. « *On n'a pas trop réfléchi* », confesse l'un des interpellés.

Noa dit avoir voulu protester contre « *une réforme bâclée* ». Alexandre, son camarade d'infortune, raconte tout le processus qui les a conduits à mener cette action plus spectaculaire. D'abord, il y a ces épreuves. Leurs enseignants les ont fait travailler sur une mauvaise version des sujets, arrivés avec une semaine de décalage en décembre. « *Très vite on s'est sentis incapables de passer les épreuves, on n'étaient vraiment pas prêts puisqu'on n'a pas eu le temps de réviser* », raconte-t-il. Alors les adolescents décident d'organiser une assemblée générale. Il en ressort une lettre dans laquelle ils exposent leurs arguments pour un report des E3C et une pétition dans laquelle ils disent leur colère.

Mais l'administration reste imperméable à ces revendications. « *La communication a été rompue, on ne s'est pas sentis soutenus.* » D'où l'idée d'organiser ces blocus. Les deux premiers se déroulent sans anicroche. À chaque fois, les forces de l'ordre sont présentes et leur délivrent une unique consigne : « *Ne brûlez rien.* » Les lycéens insistent : à chaque fois, disent-ils, ils ont laissé entrer ceux qui le souhaitaient et n'ont pas entravé la circulation.

Son père François approuve le fait que son fils ait des convictions : « *Je trouve ça bien qu'il monte au créneau pour ses convictions. Je le soutiens dans cette démarche. Même si la*

*dernière initiative a un peu débordé. Ils ont fait très fort, je ne sais pas ce que ça va donner au tribunal mais ça leur coûte cher. » Il considère que cette garde à vue est « disproportionnée à leur âge et au regard de leur action ».*

Au commissariat, rapporte l'un des jeunes, ils ont écopé d'une leçon de morale en règle. « *On a pas mal flippé* », raconte Noa. Le commissaire leur a expliqué qu'ils auraient zéro à leurs épreuves, possiblement un casier judiciaire et qu'ils allaient devoir affronter la justice.

*« Volonté d'étouffer le mouvement »*

Alexandre est sorti assez fatigué et éprouvé par cette mésaventure. « *On regrette ces conséquences et comment ça s'est fait. Mais on ne regrette pas de militer pour notre avenir. On est choqués et inquiets. Mais on compte se défendre. Après tout, c'est notre avenir qui est en jeu.* » Les six adolescents sont convoqués en mars devant le tribunal de Bobigny où ils devront répondre de trois délits : « *Entrave à la circulation, dégradation et recel de vol de parpaings.* »

Ils pointent également des vices de procédure. Bien que mineurs, ils n'ont pas tous été filmés et n'ont pas été assistés par un avocat, « *en raison de la grève* », se sont-ils vu répondre lorsqu'ils ont protesté.

Plus largement, Alexandre décèle dans la multiplication de ces gardes à vue une « *volonté d'étouffer le mouvement. On a été arrêtés au nom de tous les lycées qui ont fait des blocus et on compte faire peur à tout le monde par nos arrestations* ».

Depuis le 20 janvier, le passage des E3C se fait dans la douleur. Près de 30 % des 1 600 lycées qui organisent ces épreuves sont perturbés. Des enseignants ont refusé de surveiller les examens, obligeant le rectorat à dépêcher des retraités pour les remplacer. Des chefs d'établissement ont dû se résoudre à les reporter après les vacances de février, le temps de retrouver la sérénité.

Le rejet est profond. Chaque jour, des images des blocus inondent les réseaux sociaux et les pages de la presse régionale. Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, est sorti de son silence en marge d'un déplacement dans l'Essonne le 3 février pour minorer la contestation. « *Il faut que la sérénité et la raison reviennent. Je vois bien qu'il y a de la nervosité qui est créée dans certains endroits, il y a parfois des arrière-plans politiques, il y a un certain nombre de personnes qui se sont mis en dehors de la loi pour essayer d'empêcher le passage. Je demande à chacun de veiller à l'intérêt des élèves.* »

À l'Assemblée nationale, lors d'une session de questions au gouvernement le 4 février, le ministre a mis en avant le cas de l'académie d'Orléans-Tours où aucun problème ne serait rencontré pour faire passer ces épreuves.

Jean-Michel Blanquer a expliqué, le 6 février, que 85 % des établissements ont pu passer les épreuves normalement, et 15 % ont été « *troublés par des blocages, des manifestations liées à l'intervention, souvent, d'éléments extérieurs* ». Un tiers a dû reporter les épreuves.

Le premier syndicat des chefs d'établissement (SNPDEN) estime de son côté que les épreuves se sont passées correctement dans 87 % des établissements mais que des perturbations mineures ont eu lieu dans 43 % des lycées.

Depuis la contestation contre Parcoursup en 2018, il est de plus en plus fréquent que les lycéens protestataires soient placés en garde à vue. Les cas les plus emblématiques étant ceux des élèves de Mantes-la-Jolie ou du lycée Arago, à Paris dans le XII<sup>e</sup> arrondissement.

Dans un entretien à *Libération*, Rodrigo Arenas, le président de la FCPE, la principale fédération de parents d'élèves, dénonce la criminalisation des élèves protestataires « *punis parce qu'ils se rebellent* ».

Il dénonce aussi un climat délétère où les épreuves doivent être passées coûte que coûte. « *Des proviseurs traquent les mêmes sur les réseaux sociaux, les prennent en photo devant le lycée pour ensuite les exclure. Certains invitent les forces de l'ordre à rentrer à l'intérieur du lycée... Des proviseurs ont également menacé de coller des zéros à tous les gamins qui refusent de composer dans ces conditions. C'est délirant.* »

Sophie Vénétiay, secrétaire générale adjointe du SNES-FSU et professeure de sciences économiques et sociales, très impliquée dans le mouvement de lutte contre les E3C, relève que beaucoup de pressions administratives ont été exercées. Parce que, selon elle, « *la ligne, c'est de faire passer coûte que coûte les E3C, quitte à tendre les relations entre chefs d'établissement et enseignants. C'est irresponsable, cela exacerbe les tensions* ». Il est indéniable, selon elle, qu'« *il y a une volonté de faire taire la contestation par différents moyens* », constate encore Sophie Vénétiay.

Claire Fortassin, enseignante et responsable du SNES-FSU au lycée Gustave-Eiffel de Gagny, dénonce une volonté ministérielle d'imposer ses réformes, quel qu'en soit le prix, quitte à briser la confiance entre les équipes pédagogiques et leur hiérarchie. « *On nous demande d'être prêts en six mois à faire passer un nouveau bac.* »

Elle considère aussi que le traitement des élèves de son lycée a été disproportionné. Mais relève qu'il correspond à un mouvement plus général. « *On ne peut plus manifester sans se prendre des gaz lacrymogènes, y compris dans des cortèges tranquilles.* »